

Évolution des instances de coordination nationale : renforcement des partenariats et de la pérennité en matière de gouvernance du secteur de la santé

Mise à jour : août 2020

Les instances de coordination nationale et les instances de coordination régionale fournissent un point d'appui solide et participatif pour d'une part, renforcer la contribution du Fonds mondial en matière de gouvernance du secteur de la santé et d'autre part, accroître l'impact des investissements. L'initiative stratégique d'évolution des instances de coordination nationale (2020-2023) présente une opportunité à effet catalyseur d'amélioration des responsabilités clés en matière de **suivi stratégique** inclusif, de **participation** efficace, de **positionnement** aligné sur les structures nationales, et **d'activités** de gouvernance pérennes.

L'initiative d'évolution des instances a commencé par une phase pilote déployée entre 2018 et 2019. La phase suivante doit démarrer en septembre 2020. Elle tiendra compte des enseignements des 18 pays pilotes et des consultations avec plus de 680 parties prenantes. Des **démarches supplémentaires, adaptées au contexte de la pandémie actuelle de COVID-19**, ont également été intégrées en vue de cette nouvelle phase, qui s'étendra à une centaine d'instances de coordination nationale ou régionale.

Présentation de l'évolution : objectifs, principes et résultats

- **Objectif** : Fournir aux instances les outils nécessaires à leurs activités de base telles que le suivi stratégique inclusif et une participation efficace, en harmonie avec les structures nationales, afin de pérenniser la gouvernance du secteur de la santé.
- **Principes** :
 - *Différencier les démarches* au moyen d'un regroupement des pays au regard de leurs besoins et du centrage des investissements.
 - *Accorder un temps suffisant* pour garantir le changement au travers d'interventions bien cadencées et de réglages au regard des résultats.
 - *Équiper les instances* (oublier l'appui technique cyclique et ponctuel), rationaliser les procédures et investir dans les résultats afin de changer le statu quo.
 - *Agir sur les maladies* au travers d'un positionnement stratégique et d'un alignement national de la gouvernance du secteur de la santé.
- **Résultats** : À l'instar du projet pilote, l'évaluation des résultats fait partie du modèle d'évolution, qui définit un seuil de référence et le suivi des résultats à la lumière d'indicateurs rationalisés et des enseignements.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du projet d'évolution des instances de coordination nationale dans les pays comporte plusieurs étapes faisant appel au travail collaboratif de plusieurs partenaires. Les activités spécifiques de chaque étape seront adaptées au contexte des pays.



Calendrier

Le déploiement visera des groupes d'instances par vagues successives entre 2020 et début 2021.

- **septembre – décembre 2020 (vagues 0 et 1)** : en collaboration avec les instances et les partenaires, le pôle chargé des instances de coordination nationale et les équipes de pays s'emploieront à déterminer le calendrier optimal d'établissement des seuils (enquête 360, entretiens avec des informateurs clés) et l'initiation.
- **début 2021** : des informations sur les vagues 2 et 3 seront disponibles début 2021.
- **2023** : la démarche d'évolution des instances de coordination nationale sera intégrée et comprendra notamment les éléments ci-après :
 - **Fourniture aux instances des outils** nécessaires à leur mission fondamentale (*niveau national/régional*).
 - **Mise à jour des politiques et des démarches** afin d'intégrer les évaluations et les rapports dans le cadre de la gestion des résultats (*Secrétariat*).
 - **Alignement accru sur les structures nationales** et les plateformes des partenaires, en vue d'établir une gouvernance pérenne et efficace du secteur de la santé (*niveau national/régional, avec le soutien et la coopération des pays, des partenaires et du Fonds mondial*).